



## **CRITERES DE RECEVABILITE DES PROJETS CEVAA**

### **En préalable à l'étude :**

- ✓ Les relations entre l'Eglise et l'administration de la Cevaa sont régulières et bonnes. L'Eglise a participé à la dernière AG en date.
- ✓ L'Eglise qui demande est à jour de sa contribution (au moins N-2).
- ✓ L'Eglise présente au plus 3 projets par an (avec au maximum 1 projet Jeunesse).
- ✓ Les demandes pour des échanges sont possibles : 2 demandes par Eglise et par an (soit 1 jeunesse et 1 autre).
- ✓ L'Eglise représente systématiquement les dossiers en entier, même si un complément était nécessaire sur un dossier présenté l'année précédente.

### **Critères de recevabilité :**

- ☒ Canevas clairement rempli et toutes les annexes demandées.
- ☒ Les projets, qui tiennent compte des thèmes prioritaires pour l'année en cours, seront priorisés.
- ☒ Budget détaillé.
- ☒ Indicateurs clés pour l'analyse du projet tout au long du déroulement et les résultats attendus (taux de participation, taux de satisfaction, nombre de personnes formées, nombre d'Eglises participantes, nombre de projets financés...).
- ☒ Programme détaillé (si c'est un échange, inclure la phase retour) et résultats attendus.
- ☒ Parties prenantes informées et impliquées (fournir un PV de réunion, par exemple).
- ☒ Participation financière effective de l'Eglise : on démarre le projet quand l'Eglise a déjà versé sa contribution (20% au moins) ; la participation de l'Eglise peut être en nature (fourniture du local, du personnel...).
- ☒ Pour la pérennisation du projet, inclure les perspectives de l'Eglise pour les 3 ans à l'issue de la réalisation : autofinancement, apport des parties prenantes, stratégie globale de l'Eglise...).
- ☒ Pas de projets de même nature dans la même Eglise si le précédent est en cours ou si l'Eglise vient d'en bénéficier (les projets comportant plusieurs phases de réalisation ne sont pas concernés).
- ☒ Les projets présentés ne pourront pas concerner des travaux de construction, rénovation, dans des bâtiments de l'Eglise ou dans des bâtiments qui accueillent des activités culturelles.
- ☒ Les projets présentés ne pourront pas concerner les micro-crédits.
- ☒ Si c'est une suite de projet, il faut obligatoirement une évaluation détaillée avec les indicateurs retenus, les résultats obtenus, les actions correctives...

### **Etude des projets :**

- ☒ L'étude des projets transversaux se fait en séance commune. S'agissant des projets transversaux, chaque Coordination doit les avoir examinés au préalable.

### **Suivi des projets :**

☰ Tous les projets sont gérés administrativement au niveau du Pôle Projets.

NB : La gestion des échanges est assurée par chaque pôle en fonction des caractéristiques (Jeunesse ou autres).

### **Reporting :**

- ☛ Pour tous les projets, le reporting est fait par le Pôle Projets, en collaboration avec le Pôle Animations et Jeunesse.
- ☛ Pour les échanges, le reporting reste inchangé (par Pôle)

### **Financement :**

Le plafond de financement d'un projet est de 25.000 € par an pour un maximum de trois (03) ans.

### **Rappel des décisions du Conseil exécutif d'avril 2013 à Sète (actualisées) :**

#### **1- Délai de validation des projets**

Les projets, pour lesquels des compléments d'information ont été demandés comme condition à leur validation, sont refusés au bout d'un an si ces informations n'ont pas été fournies, malgré les efforts mis en œuvre par le Secrétariat pour les obtenir.

#### **2- Clôture des projets validés**

Les projets validés, pour lesquels il n'y a pas d'information après deux ans, sont clos.

#### **3- Fermeture de postes sans candidats**

Après avoir cherché pour un poste des candidatures, qui n'ont pas abouti à la convenance de l'Eglise, la fermeture du poste sera déclarée après deux ans.

Montpellier, le 7 octobre 2020.